

RAPPORT N°19 : ETUDE TARIFICATION INCITATIVE – PHASE 3
CHOIX DE FAIRE ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DU SCENARIO 3
(Collecte en bacs de regroupement avec des sacs prépayés)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, fixant un seuil de 25 millions de français à la Tarification Incitative d'ici 2025,

Vu la délibération 73 du 24 mai 2018, prise par le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez, actant la réalisation d'une étude d'opportunité de passage à la Tarification Incitative pour Ambert Livradois Forez, et son financement à 50 % par le VALTOM dans le cadre de la contractualisation CODEC (Contrat Objectif Déchets et Economie Circulaire) entre le VALTOM et l'ADEME.

Considérant, les rendus des phases 1 et 2 de cette étude par le Bureau d'Etudes AJBD, il convient désormais de choisir un des trois scénarios présentés en phase 2 afin que le Bureau d'Etudes approfondisse celui-ci en phase 3.

Le rapport final d'analyse détaillée de ce scénario (phase 3) permettra ensuite à Ambert Livradois Forez d'avoir l'ensemble des éléments techniques et financiers permettant aux élus de décider la mise en place ou non d'une Tarification Incitative sur son territoire. Cette décision sera mise alors à l'ordre du jour du Conseil Communautaire fin 2021.

Considérant que les scénarios 1 et 2 (collecte en point d'apport volontaire – 800 points sur le territoire) sont peu intéressants du fait :

- du coût à l'habitant finalement supérieur au coût d'évolution tendancielle,
- du « niveau de service » que l'on peut considérer comme « moindre »,

Mais que ces scénarios présentent des performances de réduction des déchets non recyclables très intéressantes.

Considérant que le scénario 3 (collecte en bacs de regroupement avec des sacs prépayés) présentent des avantages certains :

- Coût à l'habitant stable, voire moindre si performances atteintes,
- Maintien d'un niveau de service de proximité « acceptable »,
- Limitation des investissements,
- Limitation du risque des dépôts sauvages,
- L'économie Déchets liée à la collecte est conservée en local sur le territoire,
- Système de collecte réversible à tout moment, optimisable et évolutif (attente des évolutions technologiques).

Mais des risques qui seront à étudier et évaluer lors de l'étude :

- Risque de « fraude » et son impact financier,
- Des performances de baisse des non recyclables moins intéressantes,
- Modes de distribution des sacs prépayés, ...

Considérant l'avis de la Commission Déchets qui s'est réunie le 7 janvier 2021 à Vertolaye, et qui propose de faire étudier le scénario 3 : Collecte en bacs de regroupement (système actuel) avec des sacs prépayés.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12 février 2021 concernant le choix de ce scénario 3 à faire étudier,

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le choix de faire étudier le scénario 3 par le Bureau d'Etudes AJBD ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.